Association pour le Développement de l'Apiculture provençale

ADAPI infos

LA LETTRE DU DÉVELOPPEMENT APICOLE EN PROVENCE

18 Mars 2010

Photo ADAPI

Edito

Des changements dans la continuité— Cyril FOLTON,

Cet hiver aura vu beaucoup de changements dans la vie de notre association.
Après un long et fructueux investissement, Yves Goïc a décidé de quitter la présidence et l'administration de l'ADAPI en novembre dernier, je profite de ce bulletin pour le remercier sincèrement. Yves a su préserver les intérêts de la profession et permettre aux salariés une réelle autonomie, je m'attacherai à suivre cette même voie.

Le nouveau conseil d'administration récemment élu s'est donné la mission de continuer les actions en cours, bien sur, mais aussi de relancer les activités en dormance faute de temps et de personnel disponible comme le bulletin, des journées techniques, l'appui aux exploitations… notamment en vue des nouveaux et futurs installés.
Notre premier CA s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse, nous avons validé le programme d'action et proposé des axes de réflexion que nous tacherons de mettre en œuvre cette année.
La récente mis en œuvre de l'Unité mixte technologique « protection des abeilles dans l'environnement » (UMT PrADE) à Avignon en partenariat avec l'INRA et l'ACTA et dans laquelle l'ADAPI, est largement investie en y affectant l'un de nos techniciens, sera l'un des moyens d'action de notre Institut de l'abeille (ITSAP). Pour ce dernier, l'ADAPI a désigné trois représentants (Jean Louis Broncard, Philippe Huguel et moi même) ; les deux premiers siégeront à l'Assemblée générale. Justement, l'AGE du 12 mars a permis de valider les statuts de l'Institut et donc, la reconnaissance de notre réseau de compétences via les ADAS et les salariés du CNDA. L'Institut peut donc continuer son travail plus sereinement. Je souhaite que les représentants des différentes organisations nationales représentées au sein du CA sachent enfin mettre de coté leurs ambitions personnelles et les revendications catégorielles afin de donner à notre filière l'outil indispensable à son développement (serait-ce un vœu pieux ?)

(Suite page 2)

Un nouveau logo pour l'ADAPI ; une nouvelle maquette pour votre bulletin d'information !

Avec la concrétisation de l'ITSAP, l'ADAPI adopte de nouvelles couleurs et une nouvelle charte graphique :

- le logo évolue et s'harmonise avec celui des autres ADAs membres du réseau ITSAP
- Le bulletin ADAPI Infos change de look et un effort a été fait pour mieux organiser et mettre en valeur les différentes rubriques
- De nouveaux services pourront vous être proposés avec la réalisation d'un site internet dédié à votre ADA ; ce site sera en synergie avec celui de l'ITSAP sur lequel vous pourrez trouver des informations plus générales.

SOMMAIRE

- Actualités de l'ADAPI : votre CA ; des changements de personnel en vue — p.2
- Hommages à Jean Vilain et Renaud Jourdan — p.3
- Economie : IGP et label rouge ; commande groupée de fûts; les actions de promotion 2010 — p.4/6
- En bref : subventions ; vols de ruches ; effondrement de colonies ; analyse de vieilles reines — p.7/8
- Infos techniques : le point sur les pertes hivernales en PACA ; les traitements contre varroa à l'acide formique — p.9/11

N'oubliez pas après avoir lu ce bulletin…

- ✔ De vous inscrire à la fête du miel de Mouans-Sartoux
- ✔ De faire vos demandes de subventions (MAE, maintien du cheptel)
- ✔ De commander des fûts métalliques neufs
- ✔ De proposer l'analyse de vos reines de réforme
- ✔ De signaler les cas d'effondrement de rucher
- ✔ De proposer votre participation à la fête de la récolte au cours de l'été
- ✔ De vous abonner au BTA

Association pour le développement de l'apiculture provençale—22, av. Henri Pontier—13626 AIX-EN-PROVENCE cedex 1
Tél : 04 42 17 15 00—Fax : 04 42 17 15 01—mèl : adapi@free.fr—http://adapi.cnda.asso.fr

(Suite de la page 1)
Félicitons Julien Vallon qui rejoint l'équipe de l'UMT à Avignon en accédant au poste d'ingénieur coordinateur qu'il avait sollicité. Merci Julien pour ton implication au sein de l'ADAPI, nous aurons encore l'occasion de nous rencontrer dans ton nouveau cadre de travail.
Avec ce départ et grâce au soutien très conséquent du Conseil régional, nous avons besoin de recruter deux nouvelles personnes pour l'ADAPI, une pour réaliser des essais de terrain au sein de l'UMT et une deuxième pour assurer l'appui aux exploitations et l'animation des groupes de travail et notamment des CETA.

Difficile de tout relater dans l'édito, mais ce premier bulletin 2010 vous en dira plus en attendant les autres que nous nous efforcerons de rendre réguliers. Je vous souhaite à toutes et tous un bon démarrage de saison (qui se fait attendre).

L'actualité de l'ADAPI

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM	Organisme représenté	Fonction
Cyril FOLTON	CETA Alpilles Lubéron	Président
André OLMUCCI	SAPP	Vice-Président
Paul BONNAFFE	SYMPAS	Secrétaire
Jean-Luc PAYAN	CETA Alpilles Lubéron	Trésorier
Silvère BRU	CETA Alpilles Lubéron	
Philippe HUGUEL	SAPP	
Jean-Louis BRONCARD	CETA DU VAR	
René CELSE	SYMPAS	
Françoise TILMAN	SAP 13	
Marc JOURDAN	CETAPIALP	
Patrick REMY	CETA DU VAR	
Sophie MASURIER	SAPP	
Gilbert COULON	SAP 83	
Jean-Louis LAUTARD	SYMPAS	

ADMINISTRATEURS AYANT UNE FONCTION PARTICULIÈRE

REFERENT lutte contre varroa	Silvère BRU
REFERENT dossier suivi des colonies sur la miellée de lavande	Philippe HUGUEL Marc JOURDAN
Représentants au Comité du réseau de développement de l'ITSAP * membres de l'AG de l'ITSAP	Jean-Louis BRONCARD* Philippe HUGUEL* Cyril FOLTON
REFERENT conservatoire de l'abeille noire de Porquerolles	René CELSE
REFERENT dossier débroussaillement	René CELSE Cyril FOLTON

Mouvements de personnel à l'ADAPI

Avec le départ de Julien (voir ci-dessous) vers d'autres fonctions que je lui souhaite tout aussi passionnantes et motivantes, l'ADAPI doit reconstituer son équipe de salariés.
Pour ce faire et grâce à l'augmentation très conséquente du financement du Conseil Régional PACA, le Conseil d'administration a validé la publication de deux offres d'emploi bien différentes :

- Le premier poste est orienté expérimentation, basé à l'INRA d'Avignon il s'inscrit dans le cadre de l'Unité mixte technologique « Protection des abeilles dans l'environnement » (UMT PrADE).

Nous allons donc intensifier les essais réalisés en partenariat avec l'Institut de l'abeille, l'INRA et l'ACTA dont l'objectif est de comprendre la baisse de vitalité des abeilles et de proposer des solutions pour enrayer les pertes de colonies.

- Le deuxième poste est plutôt orienté « développement » à savoir participer à l'animation des structures adhérentes de l'ADAPI, au suivi technico-économique d'exploitations (dont les jeunes installés), à la mise en place d'un réseau de « fermes apicoles de référence » en partenariat avec l'Institut de l'abeille, à l'organisation de formations et de journées techniques, à la parution régulière du bulletin de l'ADAPI... Bref du travail de proximité au quotidien avec les apiculteurs.

Ces deux offres d'emploi sont consultables sur simple demande à l'ADAPI ou sur le site de l'APECITA www.apecita.com sous les références AK002312 technicien/animateur pour l'apiculture et AK002313 chargé des expérimentations sur l'abeille.
Vous pouvez évidemment mais très rapidement en parler autour de vous (date limite de dépôt des candidatures : 9 avril 2010).

Pascal JOURDAN

Dans la cuticule d'une abeille…

Je suis entré dans le monde de l'apiculture par l'entomologie et le Laboratoire de Biologie de l'Abeille de l'INRA d'Avignon : l'abeille, insecte social et modèle biologique. Voici environ 5 ans et demi je rencontrais l'apiculture professionnelle : une filière diverse et complexe, et une structuration séduisante : les ADAs et le CNDA. Passer

(Suite page 3)

(Suite de la page 2)
du monde de la recherche à celui du développement de l'apiculture nécessite une certaine souplesse !
Vous avez su me faire bon accueil, m'initier à la production de miel, la gestion d'un cheptel. J'ai beaucoup appris et découvert auprès de vous : Pascal, Flore et Philippe et les nombreux hommes et femmes apiculteurs que j'ai eu le plaisir de rencontrer, particulièrement au sein du CETA Alpilles Luberon et du Conseil d'Administration. J'en garde une expérience : l'ADAPI est riche de tous ceux qui la composent et s'y investissent. Je tiens à vous remercier sincèrement pour tout ce que vous m'avez apporté. J'espère avoir su contribuer à la réussite des projets que nous avons menés, sans oublier les échecs relatifs…
La création d'un Institut de l'Abeille était attendue par une grande partie des apiculteurs. J'ai souhaité participer à cette aventure, comme une abeille change de besogne tout au long de sa vie.
Je m'envole donc vers de nouvelles fonctions, mais je ne pars pas très loin, vous n'en avez sûrement pas fini avec moi... merci et à bientôt.

Julien VALLON

Le décès de Jean VILAIN

Putain de poteau.

Il y a 30 ans, en Provence, plusieurs jeunes venus d'horizons différents ont décidé, au même moment et sans se connaître, de se lancer dans l' apiculture, Parmi eux, Jean Vilain, ingénieur agronome, cultivé, curieux de tout , toujours prêt à partager une bonne bouffe. Un peu perdus dans nos exploitations individuelles, nous avons très vite senti le besoin de nous rapprocher, d'échanger nos connaissances, de mettre en commun nos outillages, nos locaux, pour construire ruches et mielleries. Rapidement nous avons crée une structure, le « CETA Alpilles Luberon », et pendant de très nombreuses années nous nous sommes réunis une fois par mois, à tour de rôle chez l'un ou l'autre , pour échanger, mais aussi pour le plaisir de nous retrouver autour d'un repas préparé par l'invitant , Jean s'est vite retrouvé président.

Plus tard nous avons trouvé et partagé nos premiers clients en pollinisation, là encore une structure technique a été créée le « GRAPP », Jean, en a été le secrétaire, toujours prêt à discuter et à apporter ses connaissances sur la biologie florale. Avec l'INRA les rencontres annuelles était un vrai plaisir d'échanges.
Le CETA a grossi, de nombreux apiculteurs nous ont rejoints, et peu à peu, nous avons laissé la place aux jeunes… Mais avec Jean nous avons continué à nous téléphoner pour parler encore et encore de l'état des ruches, de la miellée, de la vie…

Lorsqu'il a quitté la région pour l'Isère, Jean a acheté et rénové une vieille ferme et s'est aménagé un atelier très lumineux pour peindre. Avec sa nouvelle compagne, Anne, il nous avait fait visiter les lieux avec bonheur et fierté et, toujours plein de projets, il envisageait de faire un gite dans une autre partie de locaux.

A la retraite depuis moins d'un an, il avait enfin du temps pour peindre, apprendre le chinois, voyager, tout cela a été stoppé net dans un virage, le matin du vendredi 5 mars 2010, par un putain de poteau.

Claude IVERT

Au texte de Claude ci-dessus, je rajouterai juste qu'en 1985/1986 Jean faisait partie du groupe de travail du SAPP qui s'est attelé à la création de l'ADAPI et a fait aboutir ce projet « novateur » pour l'apiculture professionnelle française . Il a fait partie de son conseil d'administration pendant de nombreuses années et pour moi, à l'époque jeune ingénieur débutant, il a été avec quelques autres apiculteurs professionnels impliqués dans cette aventure, une référence et un homme dont les avis et les conseils comptaient beaucoup.
Il me semble que à l'heure où l'Institut de l'abeille se crée sur la base des ADA et du CNDA, la suite aura donné raison à ces visionnaires.
Merci Jean, et une pensée affectueuse à ses proches..

Pascal JOURDAN

Pour Renaud et les siens

Tout a basculé le 15 février 2010 pour la Famille Jourdan.
A 26 ans Renaud, le fils de Marc et Christine a perdu la vie dans une avalanche.
Nous sommes allés lui rendre hommage dans cette montagne qu'il aimait tant et qui lui a pris son avenir.
Et nous avons compris, par sa petite famille – il avait deux jeunes enfants et tant de souvenirs déjà – par ses parents, ses amis, et tous ses proches, qu'il croquait la vie et donnait beaucoup d'amour.
Nous ne le connaissions pas mais nous aurions voulu le connaître.
Marc et Christine, nous voulons vous affirmer de nouveau notre amitié et notre soutien.

Pour les Apiculteurs de Provence,
Sophie Masurier

IGP et label rouge : c'est le moment de s'inscrire

180 apiculteurs sont déjà inscrits dans la démarche qualité sur les miels de Provence.
Pour participer à cet effort collectif de défense et de promotion de nos miels, il vous suffit de contacter le SYMPAS.
La démarche concerne aussi bien le miel toutes fleurs que les miels monofloraux, et particulièrement le miel de lavande que ce soit pour de la vente en pots ou de la vente en vrac.
Avec l'évolution positive de la production de miel ces deux dernières années (même si ça reste toujours insuffisant !), la demande augmente pour les miels toutes fleurs ou le miel de lavande sous IGP.

Pour les récoltes 2010, il est encore temps de vous inscrire auprès du SYMPAS pour recevoir votre qualification. **Mais aucune demande ne pourra être traitée après le 31 juillet 2010**.

Comment faire ?

Cela part d'une simple demande de votre part adressée au groupement par courrier.
Une visite de qualification est alors organisée pendant laquelle les locaux d'extraction, de conditionnement et de stockage, ainsi que le matériel sont vérifiés. Rassurez-vous, les règles concernant ces points de contrôle ne sont pas très contraignantes : le local doit être fonctionnel et en bon état de propreté ; la chaîne d'extraction et de conditionnement doit être apte au contact alimentaire (ex : inox, plastique alimentaire, peinture alimentaire en bon état).
Si votre exploitation peut être qualifiée, vous récoltez vos miels comme d'habitude et prévenez le syndicat qui passe à nouveau chez vous pour évaluer le stock de miel potentiellement commercialisable avec l'appellation Provence.
Il est procédé à un échantillonnage et les prélèvements de miels sont envoyés au laboratoire pour s'assurer de la conformité du miel au cahier des charges.
Si tout est correct, vous pouvez débuter la commercialisation de votre miel avec l'appellation Provence.

Où se renseigner ?

- sur internet : www.miels-de-provence.com/espace_pro.php
- par e-mail à **mielsdeprovence@free.fr**
- Par téléphone au **0951 162 462.**

Philippe PICARD

Par respect pour nos miels, changez vos fûts !

Comme en 2009, le SYMPAS organise une commande groupée de fûts métalliques alimentaires et l'ouvre à tous les adhérents de l'ADAPI. C'est donc l'occasion de changer vos fûts.
Avoir des fûts de qualité alimentaire est aujourd'hui normal compte tenu des exigences règlementaires d'hygiène. Mais cette évolution est nécessaire ne serait-ce que par respect pour la noblesse de nos miels et parce que vous êtes des professionnels. Et quand on sait que l'effort financier consenti est de l'ordre de 3 centimes d'euro par kilo et par an* si vous conditionnez votre miel vous–mêmes, pourquoi s'en priver !

Description du produit :

- fût métallique neuf à ouverture totale
- 223 L (soit environ 300 kg de miel)
- Vernis intérieur alimentaire (attestation fournie) ; peinture extérieure bleue
- Epaisseur 10/9/10 , collier de fermeture

LIVRAISON : mi mai 2010
En fonction de la répartition géographique des apiculteurs ayant commandé, des points de livraison seront organisés dans la région, sans doute un vers Aix-en-Provence et un autre un peu plus au Sud (Var). Vous serez informés en temps voulu.

Prix : 26,50€ HT le fût
NB : cet achat vous est facturé directement par le fournisseur ; la TVA est donc récupérable.

Pour commander, merci de vous adresser à P. PICARD qui vous enverra un bon de commande sachant que celui-ci doit être renvoyé à l'ADAPI **avant le 15 avril** accompagné de votre règlement.

Philippe PICARD

* pour 1 tonne de miel stockée dans le même fut en 3 ans

Actions de promotion : le programme 2010.

Le 2 mars dernier, le SYMPAS a organisé la réunion annuelle qui permet de préparer le programme des actions de promotion de l'apiculture et des miels de la région.
Ces actions sont organisées sous la bannière Apiculteurs en Provence. Parmi les adhérents de l'ADAPI, deux organismes ont un programme d'actions de promotion prédéfini :le SYMPAS et le SAP 83.
Parallèlement à ces opérations, l'apiculture de PACA est présente aux côtés des collectivités locales notamment qui organisent leurs propres évènements.

Adapter les actions à la situation du marché

Ci-aprés, vous pouvez prendre connaissance du planning des actions envisagées pour les mois qui viennent.
Actuellement, le marché des miels de Provence présente

au moins deux aspects. Les circuits courts n'affichent pas de difficultés particulières ; les miels de la région se vendent bien. Sur les circuits longs, la situation est plus tendue ; on constate une tendance à la baisse des prix du vrac depuis deux ans.
Les actions de promotion 2010 auront donc deux objectifs, largement interdépendants :

- faire exister le produit aux yeux des consommateurs en poursuivant notre travail d'image. Fêtes du miel, salons grand public pour rencontrer les consommateurs et diffuser nos messages (qualité, diversité, goût et professionnalisme) ;
- soutenir la diffusion des miels en circuit long. Au cours du 2ème semestre, il est prévu une opération presse à destination de la presse spécialisée en distribution ; le but est de toucher les responsables d'achats ou de produit dans tous ces circuits . En 2011, l'INAO proposera une formation générale sur le miel à destination de ces mêmes personnes ; l'ADAPI collaborera étroitement à l'élaboration de ce module de formation.

Fournir des outils de communication

A côté de ces évènements sont envisagés la finalisation de supports de communication : compléter l'exposition sur l'apiculture commencée en 2009 ; finaliser le projet de kit pédagogique initié par le SAP83 ; rééditer le dépliant sur la route des miels dans le Var ; proposer aux adhérents du SYMPAS de nouveaux supports PLV (stop rayon, supports de table…).

Fête de la récolte : appel aux volontaires

En juin, une action presse va être mise en place pour proposer aux journalistes des idées de reportage sur la miellée de lavande : les transhumances, la récolte, l'extraction.
Nous aurons besoin de volontaires pour les interviews, de ruchers, de miellerie pour les éventuelles prises de vue.
Plus de détails en page 7

FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.
EVENEMENTS									
Salon de l'agriculture —2010 Paris		Fête du miel de Mouans-Sartoux	FOIRE D'AVIGNON	salon TERROIRS 13	FETE DU MIEL DE GOULT (Syndicat apicole 84		FOIRE DE MARSEILLE	fête du miel de Roquebrune	
ACTIONS PRESSE									
		Foire de Brignoles / Apiculture et biodiversité		Portes ouvertes Route du miel dans le Var	Fête de la récolte du miel de lavande		Développer la présence des miels de Provence en grandes surfaces		Manger du miel pour passer l'hiver en bonne santé
Autres manifestations									
			APIMOBILE Fête agricole (Le Puy—13 APIMOBILE Journée biodiversité (Ouest Provence—Miramas—13)				APIMOBILE Fête agricole (St Laurent du Var—06)	APIMOBILE Fête du miel (Mimet—13)	

OPERATION PRESSE en juin/juillet : LA FETE DE LA RECOLTE DU MIEL DE LAVANDE

APICULTEURS EN PROVENCE organise cet été une opération de communication à destination de la presse. L'idée est de proposer aux journalistes de suivre un chantier de récolte de miel de lavande et/ou une séance d'extraction de miel à une période où l'actualité est peu dense et où les lecteurs sont plus enclins à lire des sujets magazine.

Nous aurons besoin de quelques apiculteurs volontaires. **Faites vous connaître auprès de l'ADAPI dés que possible.**
Le communiqué sera envoyé début juin mais les demandes des journalistes peuvent arriver jusqu'à la fin de l'été. On vous contactera si nécessaire.

S'agissant d'une opération de communication et donc d'image, il y a certaines précautions à prendre et certaines conditions sont à respecter :

- récolte : rucher facilement accessible en voiture avec stationnement non gênant à distance de sécurité (le temps que tout le monde s'habille !) ; méthode de récolte avec souffleur, chasse abeille et/ou balayette obligatoire (méthode répulsive chimique non acceptée) ;
- Extraction de miel : une attention particulière sera portée sur l'état de la miellerie devant accueillir les journalistes.

Après chaque séquence de travail (qui est finalement le support image du journaliste), autour d'un rafraîchissement bien mérité, nous prendrons un peu de temps pour répondre aux questions complémentaires des journalistes.

Fête du miel de Mouans-sartoux : c'est le dernier dimanche d'avril !

Voilà la seizième ! La prochaine Fête du miel de Mouans-Sartoux se déroulera le **dimanche 25 avril prochain**.
Cette année, il a été choisi le thème suivant : **Apiculteur en Provence, un métier**.
Un stand sera consacré à cette thématique avec la présence active du CFPPA, l'Apimobile bien évidemment, une exposition sur l'apiculture de la région, des démonstrations e chargement et de déchargement de ruches pour illustrer la transhumance...

Vous trouverez **en page 12 de ce bulletin un formulaire d'inscription à la fête à renvoyer à l'ADAPI**.
A réception de votre demande d'inscription, un courrier de confirmation d'inscription vous sera expédié pour vous donner tous les renseignements pratiques.

Nous vous rappelons que la *Charte des fêtes du miel APICULTEURS EN PROVENCE* est applicable à cette fête (ci-contre). Afin de contrôler l'observation de ses principes par les exposants et notamment ceux relatifs à la revente des produits, il est demandé à chacun de déclarer au préalable les produits qu'il a l'intention de vendre sur son stand. Cette liste sera vérifiée ; il pourra en être de même pour les stands le jour de la Fête.

Quelques points particuliers

- la Fête du Miel c'est beaucoup de préparation avant, mais c'est aussi beaucoup de boulot pendant. **Nous avons besoin d'aide** pour que la journée du 25 avril se passe au mieux : de l'aide pour la préparation de la place la veille (tracer les places, mettre en place certaines animations ...), de l'aide le jour même (tirage au sort et accueil des participants, mise en place des dernières animations, fléchage des animations...), de l'aide après la fête c'est à dire le dimanche soir pour ranger. Alors, merci de vous manifester auprès de Jean-Louis LAUTARD pour proposer vos services (04 93 66 46 57 – jeanlouislautard@free.fr). .
- **Concernant les repas :**
  - déjeuner : vous devez les réserver en notant le nombre de repas dans la case prévu à cet effet dans le bulletin d'inscription. Prévoyez vos couverts et vos assiettes.
  - dîner : comme d'habitude, nous préparerons un buffet froid après le rangement des stands ; cela nous permettra de ne pas rentrer le ventre vide chez nous mais surtout de passer un moment calme (ou pas…) et convivial ensemble après cette journée.
- **P'TIT BOULOT—URGENT :** Pour le jardin botanique, nous aurons sans doute besoin de personnel. Si dans votre entourage, vous connaissez quelqu'un de motivé pour passer une journée en notre compagnie, dîtes-lui de contacter Philippe PICARD à l'ADAPI.
  Profil recherché : aimer le contact avec les gens et notamment les enfants, connaissance en apiculture et botanique appréciées, apiculteur non-exposant accepté ! Repas offert, indemnisation possible.

On vous attend nombreux pour cette 16ème Fête. Rendez-vous le 25 avril.

CHARTE DES FETES DU MIEL

DE L'ESPRIT DES FETES DU MIEL

ART. 1 - la fête du miel APICULTEURS EN PROVENCE est une action collective de promotion de l'apiculture et des miels de Provence.
Chaque apiculteur a une mission pédagogique pendant cette manifestation, aussi bien sur son stand que dans les explications données pendant les séances d'animation.
Il ne s'agit pas d'une foire artisanale où les visiteurs peuvent y trouver tout et n'importe quoi. Une fête du miel est là pour montrer la diversité des exploitations et de nos talents.
Si elle permet de réaliser une bonne opération commerciale, elle n'en demeure pas moins une occasion privilégiée et exceptionnelle où un si grand nombre de producteurs de miel sont en contact direct avec les consommateurs. Le message à faire passer au public ou à la presse sur la réalité de notre métier doit être sans ambiguïté.

ART. 2 – de la responsabilité de chacun : Les fêtes du miel sont des évènements ayant pour but de promouvoir le METIER et les PRODUITS de l'apiculteur.
La revente de produits de la ruche et/ou de produits à façon est par principe interdite.
Si ces pratiques peuvent exister sur les marchés, elles n'ont pas leur place sur les manifestations *Apiculteurs en Provence.*
Cette règle vise à respecter le travail des vrais producteurs. C'est une des rares occasions pour ceux-ci d'en parler sans une concurrence acharnée de leurs voisins.

ART. 3 - Un esprit participatif : chaque exposant s'engage à faire tout son possible pour participer aux animations apicoles (ruche vitrée, extraction …). L'implication de chaque producteur est indispensable pour le bon déroulement de la manifestation et pour donner plus de crédibilité et d'efficacité aux messages véhiculés par les fêtes du miel.

ART. 4 - Soyons très attentifs à la qualité de nos miels. Lors de ces fêtes, le visiteur vient aussi pour se constituer des repères. C'est l'initiation à la découverte des principaux crus des miels de Provence qui joue notamment ce rôle (tout comme chacun des participants).
Il est donc très important par exemple que ce visiteur à qui on a dit que le miel de lavande avait une couleur qui varie du blanc nacré au jaune pale une fois cristallisé retrouve cette caractéristique sur vos stands. Il en va de notre **crédibilité**.
Au cours des dégustations et des animations, nous expliquons notamment les différents temps de cristallisation des miels (par exemple un miel d'acacia cristallise difficilement par opposition à un miel de lavande). Certains d'entre nous font le choix non condamnable de présenter à la vente des **miels "reliquéfiés".** Nous pensons qu'il est utile de dire la vérité aux visiteurs sur cette pratique professionnelle.

REGLES GENERALES

ART. 5 : Les fêtes du miel sont réservées aux **apiculteurs** affiliés à l'AMEXA et à jour de leurs cotisations aux structures partenaires d'APICULTEURS EN PROVENCE .

ART. 6 : **A la discrétion de l'organisateur**, et à titre exceptionnel, des apiculteurs ou des structures apicoles originaires ou non originaires de la région PACA peuvent être invités à la fête.
Des transformateurs de miels de PACA, ainsi que des personnes ou des structures exerçant une activité non apicole peuvent aussi être invitées dans la mesure où elles présentent un intérêt pour la manifestation.
Leur présence ne peut être qu'accessoire et priorité doit être donnée aux exposants et aux animations apicoles.

ART. 7 : Des frais de participation sont demandés aux exposants. Ils sont fixés à l'avance par l'organisateur et peuvent différer en fonction du type d'exposant (apicole ou non).

ART 8 : Des pots de miel ou des produits de la ruche sont demandés aux exposants pour la promotion, les animations ou comme dotation pour les jeux.

ART. 9 : un espace pour un stand est mis à disposition de chaque exposant. Les emplacements sont répartis entre les exposants par tirage au sort au début de chaque manifestation.

ART. 10 : les règles relatives à la vente.

a) par principe, tous les produits vendus sur les stands des apiculteurs sont des produits issus de l'exploitation ou transformés sur l'exploitation (*à l'exception des matières premières entrant dans la composition des produits transformés : amandes, farine, épices…).* Toute revente de produits apicoles leur est interdite.

b) la revente de produits non apicoles par les apiculteurs est interdite (ex : essence de lavande, poterie…)
Éventuellement ces autres produits peuvent être commercialisés par les exposants invités à cet effet (cf. art.6).
Une tolérance : si en complément de l'apiculture un exposant apicole exerce une autre activité agricole notoire, il garde le droit de vendre ces produits (ex : confiture de châtaigne, vin…) Des justificatifs pourront être demandés. A charge pour lui de leur donner l'importance qui est la leur dans une fête du **miel**.

c) Chaque fois que cela sera possible, seront invités à participer à la Fête des apiculteurs qui se seront spécialisés dans la production de gelée royale. La vente de ce produit leur sera donc exclusivement réservée.

d) Engagement sur l'honneur : lors de chaque inscription, l'exposant s'engage à déclarer tous les produits qui seront vendus sur son stand.
Avant la fête, une vérification de cette liste est effectuée à la lumière des règles relatives à la revente. Des remarques peuvent alors être faites au producteur, et le jour de la fête, l'organisation se réserve le droit de contrôler si le contenu du stand correspond bien à la déclaration. Tout produit non autorisé sera retiré du stand.

ART 11 : chaque exposant s'engage à informer les organisateurs en toute transparence sur le chiffre d'affaires réalisé, sur le type et les quantités de produits vendus.

Quelques infos en bref

Aides financières aux exploitations apicoles : attention aux dates limites !

Aide européenne au maintien du cheptel

- Objet : aide au financement d'achats de reines et d'essaims
- Aide gérée par Francagrimer
- Date limite de dépôt des dossiers : **15 avril 2010**.
- Dossier pouvant être obtenu par simlple demande à l'ADAPi ou à l'ITSAP.

Mesure agro-environnementale (MAE) : Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques pour la préservation de la biodiversité

- objet : modifier les pratiques apicoles pour mieux mettre cette activité au service de la biodiversité. En particulier, il s'agit d'étendre les zones habituelles de pollinisation et d'y inclure des zones intéressantes pour la biodiversité.
- Aide gérée par les DDAF (contact disponible sur le site du ministère de l'agriculture : http://agriculture.gouv.fr/sections/ministere/organigrammes-missions/services-deconcentres)

  Les DDAF sont désormais intégrées dans les nouvelles DDTM (direction départementale des territoires et de la mer)
- Date limite de dépôt du dossier : **1er mai 2010**
- Dossier pouvant être obtenu par simlple demande à l'ADAPi

Le guide technique du producteur de gelée royale

Réalisé par le GPGR et le CNDA, ce livre est avant tout destiné aux apiculteurs souhaitant se lancer ou se perfectionner dans la production de gelée royale. Il passe en revue toutes les étapes de la production, rassemble les données technico-économiques et législatives pour construire son projet.

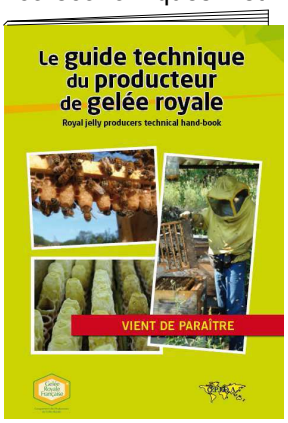

Que votre idée soit la mise en place d'un atelier de production de gelée royale au sein d'une exploitation apicole professionnelle, ou bien de produire un peu de gelée royale pour la famille, ce livre a pour ambition de répondre à toutes vos questions !

Abondamment illustré de photos, graphiques et schémas, il s'agit d'un véritable guide pratique, écrit par des apiculteurs eux-mêmes producteurs de gelée royale.

Ces apiculteurs passionnés souhaitent partager avec un large public leurs connaissances et la pratique de leur activité. Cet ouvrage est l'aboutissement d'un projet collectif de longue date

Source :http://www.geleeroyale-gpgr.fr/

Vols de ruches : ouvrez l'œil !

Plusieurs signalements de vols de ruches nous sont parvenus ces dernières semaines.

Soyez donc particulièrement vigilants sur l'origine des ruches qu'on peut vous proposer d'acheter, et soyez attentifs sur l'apparition de nouveaux ruchers ou de ruches d'apparence particulière sur des ruchers.

1. MIDI-PYRENNEES : le 8 mars 2010, signalement du vol d'un rucher de 33 ruches près de Tarbes survenu entre le 25 février et le 3 mars. Plusieurs indices font penser que ce vol n'a pas été commis par un apiculteur mais plutôt par quelqu'un ayant l'intention de vendre ces ruches.

Les devants de ruche sont peints en couleur ; elles sont toutes sur trappe à pollen de fabrication personnelle en châtaignier, les angles des toits sont soudés à l'étain.

Merci de communiquer tous renseignements utiles à Virginie Britten : adam.toulouse@yahoo.fr .

2– GARD :

- A Cabrières, mi-mars, vol de 50 ruches Langstroth, cadre Hoffman. Les ruches sont numérotées avec un dessin sur les façades, les reines clippées et avec une pastille numérotée. Le point caractéristique de ces ruches est le plancher : Il est vissé dans le corps (donc pas d'attache apparente sur les côtés), et il est entièrement grillagé avec une plaque de contre-plaqué qui s'insère dans la ruche pour en obturer les 8/10ème , qui se voit de l'extérieur et qui sert de planche de vol . Sinon, les liteaux sont aussi caractéristiques, mais ils peuvent être dévissés (laissant 4 trous de vis visibles en façade).
- A Poulx (village situé à environ 5 km de Cabrières), à la même période, vol de 60 ruches Dadant 10 cadres avec essaims. Ruches passées à la cire micro cristalline, donc teinte bois avec un sigle en V devant la ruche. Toit tôle, poignées métalliques devant et derrière la ruche.

3– BOUCHES DU RHONE

A Eyguières, vol de 28 ruches Langstroth, cadre Hoffman et plancher américain. Le vol s'est produit dans la nuit du 17 mars. Pas de détails à ce jour.

Pour les 3 derniers cas, merci de contacter Caroline Baffert à l'ADARA (cbaffert@adara.cnda.asso.fr) si vous avez des informations.

Baisse brutale de population sur un rucher : signalez-nous votre cas.

Dans le cadre d'un partenariat entre l'ITSAP et l'AFSSA pour étudier des cas de mortalité de colonies d'abeilles (Projet FEAGA 2009-2010), les ADA sont mobilisées pour réaliser les visites et prélèvements de terrain. Ainsi, il sera possible de choisir un cas en PACA sur les 6 cas prévus à l'échelle nationale.

Attention ! Afin que le cas de votre rucher puisse être étudié,

un certain nombre de points doit être respecté :

- Le rucher concerné a une taille **supérieure à 20 ruches** ;
- Au moins **50 % des colonies** du rucher doivent être **atteintes** ;
- Le rucher signalé doit présenter des **cas de mortalité et d'effondrement de colonies** (désertion ou disparition d'une grande quantité d'abeilles) ;

L'évènement doit **dater de moins d'une semaine**, au mieux 24 heures, avant que les prélèvements soient réalisés (prévoir le déplacement du technicien ADA) et il ne doit **pas y avoir eu d'épisode de pluie** qui puisse détériorer les abeilles mortes prélevées au sol entre temps. Ces dernières conditions sont impératives afin de garantir la qualité des échantillons prélevés.

Il s'agit donc d'un phénomène au caractère soudain et d'ampleur importante ! Soyez donc attentifs : si vous constatez d'ici fin juin l'effondrement d'un de vos ruchers, **contactez le plus rapidement possible Pascal Jourdan, à l'ADAPI** (04 42 17 15 27 ou p.jourdan.adapi@free.fr). Une validation du cas au téléphone sera alors faite avant tout déplacement sur le terrain.

Une fois le cas validé, rendez-vous est pris : sur place, le technicien et éventuellement un membre de l'AFSSA, en présence de l'apiculteur, réaliseront le plan d'échantillonnage sur les colonies atteintes et les colonies apparemment saines. Entre 5 et 8 colonies seront échantillonnées par lot, à raison de 20 à 50 gr selon les prélèvements de :

- Abeilles vivantes non symptomatiques au pas de vol
- Abeilles vivantes symptomatiques au pas de vol ou devant la ruche (rampantes)
- Des abeilles mortes à l'intérieur des ruches
- Des abeilles mortes devant les ruches

De couvain symptomatique

Deux fiches décrivant l'état des colonies et celui du rucher seront remplies, des visites poussées des colonies sont donc nécessaires. Prévoyez pour l'ensemble de l'intervention, une journée de disponibilité avec le technicien. L'intégration éventuelle de votre rucher dans cette étude se fera de façon anonyme ; en retour, vous serez informé des résultats des analyses pathologiques et toxicologiques obtenus.

Julien VALLON/Pascal JOURDAN

Ne jetez pas vos vieilles reines !

Cette année à nouveau, l'équipe de Montpellier SupAgro recueille vos reines de réforme pour les disséquer dès lors que vous pourrez fournir quelques informations les concernant. Voici un communiqué de leur part.

Dans le cadre d'un projet FEAGA 2007-2010 portant sur la qualité des reproducteurs de l'abeille domestique, nous sommes intéressés par les reines de réforme dont vous envisagez de vous débarrasser.
Nous dissèquerons les reines afin d'identifier d'éventuelles lésions sur les organes internes. Ensuite, une évaluation de la qualité du sperme contenu dans la spermathèque sera réalisée.
Les informations suivantes nous seront aussi utiles :

- pour chaque reine, identifier la cagette et reporter sur papier libre ou dans un courriel : l'identifiant de la cagette, la race et l'âge de la reine, le ou les motif(s) de sa réforme, une évaluation de la quantité de miel récoltée, les éventuelles pathologies de la ruche concernée, l'estimation de la pression Varroa dans la ruche, les traitements effectués…
- plus généralement avec l'envoi des reines mais aussi pour toute correspondance, indiquez bien évidemment votre identité et vos coordonnées.

Vous pouvez nous envoyer les reines vivantes dans une cagette d'expédition avec une dizaine d'accompagnatrices et nourries au Candy, à l'adresse suivante :
Bertille Provost / Marc-Edouard Colin
Laboratoire de Pathovigilance et de Développement Apicole
Centre de transfert - Montpellier SupAgro
Domaine de La Valette
900 rue Jean-François Breton
34090 MONTPELLIER
(tél. : + 33 (0)4 67 04 23 94)

Pensez à nous prévenir de vos envois par courriel (colinme@supagro.inra.fr ou bertille.provost@supagro.inra.fr) accompagné des indications demandées (ou à défaut de courriel par courrier postal accompagnant l'envoi des reines) et en même temps nous aurons une adresse à laquelle vous envoyer les résultats issus de l'analyse de votre (vos) reine(s).
Merci d'avance pour votre participation.

Bertille Provost et Marc Edouard Colin

PETITES ANNONCES

Un apiculteur sinistré en Rhône-Alpes

Adhérent au SAPRA et situé en Hte-Savoie, Arnaud Rampillon nous contacte car il a subi récemment un incendie de sa miellerie. Tout est détruit : matériel, locaux, hausses et ruches (vides), cadres prêts pour la saison, camion, etc ...) sauf ses250 ruches hivernées. Il est à la recherche de 100 ruches dadant 10 c en bon état, avec nourrisseurs bois et toits tôle 105, de 400 hausses bâties et vides en 8 cadres de préférence, d'un bac décanteur, d'une centrifugeuse, ainsi que d'un camion 3t5, d'une remorque et d'une grue de transhumance. 06 33 69 741 09 / 04 50 59 21 87 aera.rampi@wanadoo.fr

Recherche ruches peuplées

Pierre NOE cherche 15 ruches dadant peuplées—tel: 06-43-47-48-97

INFOS TECHNIQUES

Pertes hivernales, la situation en France et en PACA. Et vous ? Où en êtes vous ?

Le questionnaire sur les pertes hivernales de L'ITSAP, Institut de l'Abeille a été envoyé cette année au même panel d'apiculteurs, tiré au sort en 2008. Constituée de trois parties décrivant la situation générale de l'exploitation, la préparation des colonies à la mise en hivernage et l'environnement du rucher, cette enquête permet de dénombrer les colonies mortes et les "non valeurs" (faibles, malades ou orphelines) à la sortie d'hivernage. Elle permet aussi de dégager des pistes pouvant expliquer les différents niveaux de pertes constatés. Cette approche sera développée dans un article du prochain Bulletin Technique Apicole (n°36, volume 4) à paraître prochainement.
Après deux années d'enquête dans le réseau des ADA, le taux de pertes hivernales ("mortalités et non valeurs") obtenu au niveau national était :

- de 23.3% (avec une erreur de +/- 2%) pour l'hiver 2008-2009,
- de 29.2 % (avec une erreur de +/- 3%) pour l'hiver 2007-2008,

les colonies mortes représentant à chaque fois environ 50% des pertes, l'autre moitié des pertes regroupant les orphelines, les bourdonneuses, les malades et les trop faibles pour entrer en production.

Ces résultats sont importants : les chiffres sont très élevés bien que variables d'une année à l'autre, d'une région à l'autre et d'un rucher à l'autre, avec parfois de gros écarts entre les situations recensées ! Les pertes représentent le retrait en moyenne d'une colonie sur 5 voire une colonie sur 3 en début de saison, lorsqu'il ne s'agit pas de la quasi-totalité d'un rucher pris au cas par cas !! Avec tout ce que cela représente d'investissements pour la reconstitution du cheptel.
Ils sont aussi originaux : ils sont uniques en France de par le nombre d'exploitations et de ruches concernées. Ainsi ils sont intégrés aux statistiques sur le déclin des colonies par le groupe d'experts apicoles COLOSS qui s'intéresse aux pertes et affaiblissements de colonies et auquel l'ITSAP participe.
Et ils n'existeraient pas sans votre participation au sein de chaque ADA...

Pour la région Provence Alpes Côte d'Azur, le taux de pertes hivernales obtenu à partir de l'échantillon « ADAPI » était :

- de 16.9% (avec une erreur de +/- 1.5%) pour l'hiver 2008-2009,
- de 21.3 % (avec une erreur de +/- 1.8 %) pour l'hiver 2007-2008.

De la même façon qu'au niveau national, l'hivernage 2008-2009 dans notre région a été moins préjudiciable aux ruches que le précédent.

Cette année l'ADAPI n'a pas reçu un nombre suffisant de réponses concernant l'hivernage 2009-2010 pour fournir son "quota" de questionnaires à l'enquête de l'Institut. Si vous l'avez reçu, merci de prendre encore le temps de nous le renvoyer très rapidement, dûment complété ou bien de prendre contact avec l'ADAPI : un technicien peut se déplacer pour vous aider à le remplir.
Votre participation est précieuse : elle renforce l'ADAPI dans le travail commun développé par l'Institut pour le réseau des ADA, mais elle permet aussi d'obtenir et transmettre des statistiques fiables, aux niveaux régional et national, permettant d'argumenter auprès de nos différents interlocuteurs quant aux difficultés rencontrées par notre profession. Et les pertes de colonies en sont une des principales !

N'attendez pas demain ! Participez en renvoyant votre questionnaire (pour ceux qui l'ont reçu !!).

FOCUS TECHNIQUE

Acide formique : ne nous emballons pas !

L'emploi d'acide formique (AF) pour lutter contre Varroa revient sur le devant de la scène !
Naturellement présent dans les miels, il avait déjà été expérimenté il y a une dizaine d'années par l'ADAPI et l'ADARA. Si les résultats obtenus avaient paru intéressants, les difficultés rencontrées pour définir un protocole d'emploi et assurer un niveau d'efficacité lui avaient fait préférer le développement du thymol pour agrémenter l'arsenal anti Varroa de fin de saison.
Mais les traitements n'ont pas toujours l'efficacité requise et escomptée ; Depuis quelques années, les témoignages de niveaux d'infestation inquiétants en cours de saison, voire dès la reprise d'activité, peuvent être fréquents. L'emploi du thymol n'est alors pas adapté à proximité d'une miellée, la présence de couvain operculé réduit l'efficacité de l'acide oxalique... l'emploi d'acide formique en traitement ponctuel (dit "traitement flash") retrouve alors tout son attrait ! Sa manipulation reste cependant inféodée à la maîtrise de l'évaporation de l'AF dans la ruche, subtil équilibre entre température, caractéristiques du support d'évaporation et dosage de la solution d'AF.
L'emploi d'AF nécessite donc au mieux une mise en œuvre « compliquée » adaptée au quasi cas par cas (interprétation des préconisations au regard d'une situation particulière, choix du type de support, dosage et positionnement des traitements), au pire le traitement est réalisé en acceptent une grande part de risques, aboutissant parfois à une inefficacité (évaporation insuffisante) ou parfois à la mortalité d'abeilles et l'emballement de la reine (saturation trop importante de l'atmosphère de la ruche). Nous ne pouvons donc pas proposer une "recette" applicable quelles que soient les conditions d'utilisation. Cependant de nombreux apiculteurs utilisent l'AF avec des résultats satisfaisant, il est donc tout à fait possible de trouver de bonnes conditions d'application qui allient efficacité recherchée et risques limités pour les colonies. Ils témoignent tous cependant d'un mode d'utilisation issu d'une réflexion et adapté par rapport à leur situation… et d'un certain empirisme.
Nous ne vous proposons pas ici une fiche technique sur

(Suite page 10)

(Suite de la page 9)

l'emploi de l'acide formique, mais une synthèse des informations à notre disposition et des réflexions qui accompagnent son utilisation.

Pourquoi l'acide formique ?

Les vapeurs d'AF agissent par acidification de l'organisme de Varroa. L'avantage principal (à part qu'il y a peu de raison d'apparition de résistance) est qu'elles atteindraient les Varroa du couvain, d'ordinaire protégés des traitements pas l'opercule. D'après Charrière cela est étayé par l'observation de mortalités qui se maintiennent pendant une douzaine de jours suite à une application, alors que les vapeurs d'AF ne sont plus présentes dans la ruche (support d'évaporation sec). Mais nous n'avons connaissance d'aucune quantification de l'efficacité réelle obtenue sous l'opercule. Les Varroa ont été retrouvés morts sous les opercules dans 50 à 98% des cellules de couvain observées lors des essais d'emploi de l'AF en Italie (indépendamment de la dose d'AF administrée).

Concentration de la solution d'AF

L'acide formique se présente sous forme liquide, sa manipulation doit se faire avec précaution et protections ! Lorsqu'on réalise la dilution d'une solution acide, il faut toujours verser l'acide dans l'eau. Suite à plusieurs mises en garde (Charrière ; Guido et Poline), la concentration réelle d'une solution d'AF doit toujours être vérifiée au préalable : des écarts entre la concentration affichée sur l'étiquette et la concentration réelle peuvent exister. Il n'y a cependant pas de modification du titrage par évaporation dans le bidon de solution mère.
Par exemple pour vérifier le titrage d'une solution d'AF à 50%, un densimètre doit indiquer 1100 (un mustimètre indiquera : 22). Le titrage peut aussi être réalisé par pesée d'un volume de solution et l'emploi d'abaques pour déterminer la concentration en AF.

Concen-tration (poids/ poids)	AF 10%	AF 50%	AF 80%	AF concentré (glacial)
Densité (kg/L)	1.025	1.121	1.186	1.221

Attention ! Le mélange de l'acide dans de l'eau provoque une contraction des volumes. Ainsi il faut rajouter 0.33 L d'eau à 1 L d'AF 80% pour obtenir une solution d'AF à 60%, mais le volume final sera inférieur à 1.33 L.

Quels niveaux d'efficacité ?

Les expérimentations réalisées par l'ADAPI ont permis de nous familiariser avec l'emploi de l'acide formique, ses effets sur les colonies, les diverses méthodes et concentrations d'utilisation. Les niveaux d'efficacité obtenus sont relativement variables :

Lors de l'essai comparatif au printemps 2008 : 2 applications à 4 jours d'intervalle de 30 ml d'une solution d'AF à 65% "par le haut" et 80% "par le bas" pour obtenir respectivement 60 et 88% d'efficacité moyenne corrigée (par rapport à la mortalité naturelle d'un témoin non traité, 7 ruches par lot).

Au printemps 2009, l'emploi d'AF à 65% « par le haut » (3 applications de 30 ml à 4 j) a été comparé à l'instillation d'acide oxalique. Les efficacités respectives de 46 et 55% étaient alors trop proches du 43% obtenu sur le lot témoin pour pouvoir conclure.

A l'automne 2009, comparaison de 2 applications à 4 jours de 60 ml d'une solution à 50% (*méthode « Amrine »*) ou de 3 applications à 4 jours 30 ml d'une solution à 60% d'AF (support sur têtes de cadres, applications réalisées en octobre). La quantité d'AF utilisée était un plus importante dans le premier cas (2 x 60 ml x 50% = 134.5 g d'AF) que dans le second (3 x 30 ml x 60% = 102.7 g d'AF). L'efficacité obtenue a été respectivement de 92 et 74% alors que le lot référence Apivar obtenait quasiment 100% d'efficacité en moyenne après 12 semaines.

Infestation en début de saison : la vigilance s'impose !

La saison tarde à démarrer cette année, bien que dans certains secteurs les colonies soient déjà en pleine activité. Les visites de sortie d'hivernage ne doivent pourtant pas être reportées et les symptômes de la varroase doivent être recherchés avec attention :
Varroa visibles sur les abeilles, signe d'une pression parasitaire importante ;
Abeilles aux ailes déformées (symptôme pouvant perdurer plusieurs semaines après un traitement) ;
Couvain troué, émergentes mortes à la sortie de l'opercule, couvain operculé en mosaïque : signes d'une varroase très avancée !
Si un traitement de rattrapage s'avère nécessaire, le plus tôt sera le mieux... pour essayer de réduire au maximum la population d'acariens qui se développera au cours de la saison.

Activité des colonies et résidus dans les miels

L'évaporation de l'AF varie en fonction de l'humidité de la ruche. Ainsi, selon la période de l'année (plein élevage ou fin de saison), un même protocole d'emploi n'aura pas les mêmes résultats et devra être adapté !
Dans le même ordre d'idées, les traitements pendant une forte rentrée de nectar ou un nourrissent perdent de leur efficacité. Ils sont de toute façon *a priori* à proscrire à ces moments là. Les miels récoltés suite à un traitement en saison voient leur teneur en AF augmenter (Charrière), mais sans qu'elle ne dépasse le niveau réglementaire suisse ni n'entraîne de problème gustatif. Les miels d'agrumes ou les miellats contiennent environ 100 mg d'AF/kg, l'utilisation de diffuseurs longue durée augmente la teneur de 50 mg/kg. En France, l'acide formique est classé en annexe II c'est-à-dire que cette substance est réputée non ou peu toxique et qu'elle n'est pas soumise à LMR.

Conditions d'évaporation

En fin de saison, l'emploi de nourrisseurs retournés en guise de chambre d'évaporation a permis d'obtenir une efficacité significativement supérieure dans une expérimentation réalisée par l'ADARA en 2009. Selon Charrière, l'évaporation est plus liée à la surface d'évaporation et aux caractéristiques du support qu'à la quantité d'AF utilisée. Il s'agit alors de favoriser la la vaporisation dans les 6 à 12 h suivant le traitement et donc de maximiser la surface d'évaporation (par exemple que le couvre cadre ne soit pas au contact du diffuseur...).

Par le haut ou par le bas ?

Les vapeurs d'AF étant plus lourdes que l'air, dans la majorité des cas son utilisation dans les ruches consiste à placer le diffuseur sur les têtes de cadres (traitement "par le haut"), à

(Suite page 11)

(Suite de la page 10)
l'aplomb du couvain ou de la grappe d'abeilles. Il est parfois préconisé de surélever le support par rapport aux têtes de cadre (tasseaux, boules de candi...) pour améliorer la circulation des vapeurs d'AF. La difficulté est de trouver un support qui ne goutte pas (même s'il est dimensionné pour absorber le volume requis d'une application).
De façon à réduire l'impact du traitement sur les colonies et à faciliter sa réalisation, Chapleau a développé une méthode à partir de planchers à tiroirs qui permettent de placer le diffuseur sous un plancher grillagé (*méthode « Chapleau »* : traitement "par le bas" avec une solution à 65% d'AF). Les vapeurs d'AF sont conservées dans la ruche grâce à une adaptation de la planche d'envol modifiant les mouvements de l'air dans la ruche.
Dans tous les cas l'étanchéité du corps de ruche et du plancher est indispensable. De la même façon il est préférable de mettre en place un réducteur d'entrée. Attention cependant : une fermeture excessive peut entrainer l'étouffement de la colonie si la dose d'AF est trop importante ou les températures trop élevées !

Alors ? Par le haut ou par le bas ? Nous avons réalisé un essai comparatif au printemps 2008 (voir paragraphe « Quels niveaux d'efficacité ? ») pour obtenir une meilleure efficacité "par le bas" : 88% d'efficacité corrigée. Cependant, les mortalités d'abeilles relevées devant les ruches et les remérages ont paradoxalement été plus importants avec cette méthode d'application qui utilise une solution plus concentrée.

La température requise

Les informations sont diverses mais elles correspondent toujours à des conditions d'utilisation spécifiques.
Le Liebefeld a développé un support d'évaporation dont on peut modifier l'ouverture selon les conditions d'utilisation. Dans ce cas, la préconisation est de ne pas traiter si les températures sont supérieures à 30 °C dans les deux jours qui suivent l'application. En dessous de 15°C, il y aurait des problèmes de diffusion.
D'après un témoignage d'apiculteur qui emploi la méthode « Chapleau », l'AF ne doit pas être utilisé si les températures sont supérieures à 25°C dans les 6 heures qui suivent l'application, l'efficacité est très réduite à moins de 10°C, et en dessous de 7°C, l'AF ne s'évapore plus.
Autre témoignage : avec une solution à 70% « par le bas », des perturbations importantes ont put être observées à des températures moindres : 20-22°C à l'ombre.
Dans un des essais de la méthode « Amrine » réalisé en Italie, Poline a observé que les perturbations des colonies varient selon l'exposition de la ruche ou la nature du toit. Ainsi les colonies hébergées dans des ruches dont le toit était isolé ou placées plus ou moins à l'ombre ont eut moins de dommages (abeilles naissantes, couvain, pertes de reines) dans le cadre d'une application de 70 ml d'AF à 50% en août (28 à 30°C) par rapport aux colonies des ruches dont le toit n'était pas isolé ou qui étaient en plein soleil.
Mais dans les mêmes conditions (même exposition, mêmes ruches... ruches placées côte à côte sur le même rang !) les effets peuvent parfois être très différents d'une colonie à l'autre.

Le soir ou le matin ?

Afin de profiter de températures plus clémentes et stables qu'au cours de la journée, de nombreux utilisateurs préfèrent réaliser les applications d'AF le soir après 18 h ce qui évite aussi les perturbations pendant la journée d'activité des butineuses. Charriere préfère quant à lui réaliser les applications le matin, considérant que le soir la ruche est chaude et les abeilles actives. Là encore chacun a sa propre expérience, parfois contradictoire.

Effets sur les colonies :

Nos collègues de l'UNA API ont testé à grande échelle l'AF à 50% sur têtes de cadres avec le souci de réduire les effets sur les colonies, mais aussi parce que ce dosage serait plus propice à l'action varroacide sous les opercules. Les perturbations des colonies traitées en août/septembre sont décrites ainsi : sorties massives d'abeilles possibles selon les conditions de températures mais pas de désertion, mortalité des abeilles émergentes lors du traitement et du couvain non operculé, les œufs pourraient aussi être touchés, mortalité accrue d'abeilles devant les ruches, arrêt de ponte (variable), orphelinage dans 10 à 20 % des cas. Par contre la reprise de ponte est favorisée après que les effets du traitement se soient dissipés.
Des niveaux de remérages identiques pour des dosages d'AF à 60-65% ont été observés par l'ADARA et à l'AOC Mele di Corsica : 10 à 15% des reines perdues, essentiellement des vieilles reines ou "en bout de course" (reines inséminées dont l'historique est connu).
Lors de l'essai réalisé à proximité d'Aix en octobre 2009, comparant deux dosages de l'AF (50 et 60%) en fin de saison, nous avons obtenu respectivement 34 et 16% de colonies problématiques (remérage, arrêt de ponte, orphelines...) suite au traitement. L'agitation et les emballements de reines engendrés par les applications d'AF à l'automne n'étaient pourtant pas attendus, du fait de la clémence des températures dans la journée à cette époque de l'année, la période profitant d'un redoux.

L'emploi d'AF nécessite donc beaucoup d'expérience : ainsi d'après Charriere lorsque les planchers grillagés des ruches sont fermés depuis longtemps, l'emploi d'AF n'engendre pas de perturbations, alors que si les planchers grillagés viennent juste d'être fermés lors du traitement, l'AF peut engendrer des problèmes sur les colonies... Beaucoup de paramètres entrent en jeu pour obtenir une évaporation de l'AF permettant d'assurer un équilibre entre l'efficacité recherchée, la saturation de l'atmosphère de la ruche et les perturbations de la colonie. Le support et la maitrise de la diffusion des vapeurs sont le nœud du problème. La caractérisation d'un support "robuste" aux conditions d'utilisation, simple d'acquisition et pratique à mettre en œuvre représenterait une avancée importante pour pouvoir expérimenter l'emploi d'AF (relation doses/efficacité/impact sur les colonies, concentration...) sur des bases comparables. En attendant, son emploi est réalisé sous l'entière responsabilité de l'apiculteur, et peut être prescrit et préparé par un vétérinaire fournissant une ordonnance à agrafer dans le registre d'élevage !

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont aimablement communiqué les résultats de leurs expérimentations ou leur expérience de l'emploi d'AF, à la base de cet article : Jean Daniel Charrière (Liebefeld), Giovanni Guido (UNA API) et Ricardo Poline (Aspro miele), Flore Savary et Marc Subirana (ADARA), Jacques Boyer (AOC Miele di Corsica), James Amrine (Université de Virginie), Jean-Pierre Chapleau (Reines Chapleau, Québec), Marc Edouard Colin (Sup Agro Montpellier) et GAEC Famille Jérôme (ADA Bourgogne).

Julien VALLON et Pascal JOURDAN

Bulletins d'inscription

16ème Fête du miel de Mouans-sartoux

*à renvoyer **avant le 31 mars 2010** accompagnée du chèque de participation à :*
ADAPI – Philippe PICARD – Maison des Agriculteurs – 22 avenue Henri Pontier – 13626 AIX EN Pce

NOM :.....

ADRESSE : .....……

.....…….

TEL : .....……

MAIL : …….....

Je, soussigné ....., demande mon inscription à la 16ème Fête du miel de Mouans-Sartoux qui se déroulera le dimanche 25 avril 2010.
Je disposerai d'un espace pour un stand de 4 mètres linéaires environ.
Je verse **75 €** de frais de participation :
(_) par chèque ci-joint libellé à l'ordre du SYMPAS
(_) en espèces ou par chèque le jour de la fête.

Je souhaite réserver mon déjeuner exposant (plat + dessert) proposé par Gui GEDDA.
Prix unique : 10€ par personne. Indiquez le nombre de personnes dans la case ci-dessous :
[__] *blanquette de veau au miel de romarin, pommes de terre nouvelles / tarte aux pignons, crème caramélisée au miel d'arbousier .*

FApportez vos couverts et assiettes.

(_) Merci de m'envoyer un reçu pour le paiement de mon emplacement.

Fait à : le SIGNATURE :

Abonnement au BTA

NOM : Prénom :
Adresse :
Tél : Mél :
Je m'abonne au Bulletin technique apicole pour l'**année 2010.** Je recevrai 4 numéros.
Je joins à mon envoi un chèque de **30,00 €** à l'ordre de l'ADAPI.

Bulletin à retourner à ADAPI– Maison des agriculteurs—13626 Aix-en-Provence cedex 1

Date et SIGNATURE

L'ADAPI met en œuvre ses actions avec le concours financier de

FranceAgriMer Région PACA Var Conseil Général Conseil Général Alpes de Haute-Provence